

Circulaire n° 2016-44

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école,

Madame la rectrice a annoncé lors de la réunion de rentrée la mise en place de l'application "Faits établissement" au 1^{er} septembre 2016. Cette application simplifie les remontées de faits et d'incidents graves en milieu scolaire.

Pour les écoles et les établissements scolaires, elle remplacera la fiche de signalement d'événement grave. Elle ne remplacera cependant pas les remontées d'informations préoccupantes au département ou au procureur de la République si une infraction est constatée (article 40 du Code de procédure pénale). Elle permettra une information simultanée du fait ou de l'incident grave au cabinet de la rectrice et à l'inspecteur d'académie.

Cette application est accessible via le portail ARENA.

Vous trouverez en pièces jointes :

- Le manuel utilisateur
- La fiche de présentation
- La nomenclature des types de fait

Vous pourrez également retrouver ces mêmes documents via IDEAL dans le dossier de rentrée.

Si vous rencontrez des difficultés techniques dans l'utilisation de cette nouvelle application vous pourrez faire appel à l'assistance du guichet unique (04 72 80 64 88).

Madame Catherine Durand, proviseure vie scolaire du département, est votre interlocutrice sur ce dossier. En cas de signalement d'un incident très grave vous devez la contacter en urgence au 06.29.15.34.69.

Je vous remercie de votre implication sur ce dossier.

Philippe Couturaud
Inspecteur d'académie-directeur académique